

vous proposez une formation en deux sessions sur les thèmes :

FORMATION Villes Internet : Politique publique numérique et démocratie participative

Mardi 5 octobre 2021 de 9h00 à 17h30

- Session 1 : de 9h00 à 12h30

- Session 2 : de 14h00 à 17h30

**En téléformation réservée aux inscrit-e-s*

Le droit à la formation des élu-e-s

Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

1- Le droit à la formation issu de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Depuis 2016, chaque élu acquiert 20 heures de formation par an payée par le fonds mutualisé abondé par le 1% prélevé sur toutes les indemnités des élu-e-s. L'inscription des élu-e-s doit être adressée à : dif-élus@caissedesdepots.fr, au minimum 2 mois avant la formation (**plus d'informations sur le site de F&C** ou envoyer un message à contact@formationcitoyennete.org). L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94). **ATTENTION : Service DIFE suspendu du 10 mai au 22 juillet 2021.**

Le droit à la formation des agents territoriaux

(décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 modifié par décret n°2017-928 du 6 mai 2017). Inscription à faire valider par l'employeur.

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage : celui-ci sera facturé à hauteur de 100 % du montant initial.

TARIFS PAR SESSION

Tarifs pour un financement via le budget des collectivités

- Communes de moins de 10 000 habitant-e-s : 250 €
- Communes de plus 10 000 habitant-e-s : 350 €

Sessions choisies (cocher les cases correspondantes) :

- Session 1 : mardi 5 octobre 2021 de 9h00 à 12h30
 Session 2 : mardi 5 octobre 2021 de 14h00 à 17h30

Bulletin d'inscription aux sessions de formation (valant convention simplifiée de formation)

organisée par Formation et Citoyenneté et l'association Villes Internet / VIA (en téléformation réservée aux inscrit-e-s)

Politique publique numérique et démocratie participative

Session 1 Session 2
Bulletin à renvoyer par courriel : contact@formationcitoyennete.org

Cochez la ou les cases correspondantes

Collectivité :

Signature du/de la candidat-e à la formation

Nom :

Prénom :

Adresse :

Nbre d'hab. :

Fonction de l'élue / agent :

Tel. :

Code Postal :

Ville :

Email :

Signature du responsable
avec cachet

CACHET

FORMATION

Politique publique numérique et démocratie participative

Mardi 5 octobre 2021 (matin)

09h00 **Session 1 : Construire sa
politique publique numérique**

Module 1 : Nouveaux usages et
nouveaux services

Module 2 : Culture numérique
locale

Module 3 : Gouvernance
participative

Temps d'échanges

Mardi 5 octobre 2021 (après-midi)

14h00 **Session 2 : La démocratie
participative au service des
territoires**

Module 1 : La démocratie
participative en question

Module 2 : Les conditions de la
réussite

Module 3 : Cas concrets et outils
associés

Temps d'échanges

INTERVENANTS

Anna MELIN, journaliste Villes Internet

Maxime MOREL, ingénieur territorial en
technologies de l'information, formateur -
enseignant Polytech, Sciences Po, IUP
infocom

Philippe JARRY, consultant en
communication et médiation numérique,
correspondant Grand Sud Ville Internet

Durée de chaque session : 3,5 heures

Plus d'informations :

Nicolas DELORME, chargé des événements
et des formations : 07 88 55 03 26